

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences

– Audition de M. Germain Paran, président du Comité de
défense des usagers de l'eau (CDUE)..... 2

Mardi

15 juin 2021

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 76

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
Mme Mathilde Panot,
présidente de la commission**



COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE A LA MAINMISE SUR LA RESSOURCE EN EAU PAR LES INTÉRÊTS PRIVÉS ET SES CONSÉQUENCES

Mardi 15 juin 2021

La séance est ouverte à quatorze heures.

(Présidence de Mme Mathilde Panot, présidente de la commission)

La commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences, procède à l'audition de M. Germain Paran, président du comité de défense des usagers de l'eau (CDUE)

Mme la présidente Mathilde Panot. Nous reprenons les auditions de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences consacrée à la situation et à la gestion de l'eau en Guadeloupe.

Nous recevons aujourd'hui M. Germain Paran, président du Comité de défense des usagers de l'eau, personnalité connue en Guadeloupe et candidat aux élections régionales. Monsieur, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de prendre le temps de répondre à notre invitation.

Vous avez été mis en cause par des élus et anciens élus. Nous sommes donc prêts à entendre votre version des faits. Vous pourrez compléter vos déclarations par écrit.

Je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Auparavant, je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

M. Germain Paran prête serment.

M. Germain Paran, président du Comité de défense des usagers de l'eau (CDUE). C'est avec plaisir que j'accepte de répondre à toutes vos questions, sans faille, sans déviation, sans détour. Je suis à votre disposition.

Mme la présidente Mathilde Panot. Souhaitez-vous répondre aux propos de M. Amélius Hernandez concernant l'argent qui vous aurait été versé par la Générale des eaux ?

M. Germain Paran. J'ai déjà répondu dans la presse, sur la chaîne Guadeloupe Première, et sur tous les réseaux sociaux. La plainte pour diffamation est en cours de dépôt.

Je m'attendais à ce que cette affaire prenne une tournure politique, car en 2007, j'ai déposé plainte pour gabegie contre M. Hernandez et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG). Il a fallu ensuite

douze ans avant que le tribunal convoque M. Hernandez. Il a finalement été condamné à trois ans de prison, dont deux ans avec sursis, pour détournements pour faux et usages de faux en passation de marchés à ses différents amis. Ces derniers ont tous été condamnés.

M. Hernandez, qui était président directeur général du SIAEAG, se permettait de voyager avec des personnes de son comité directeur, dont je vous remettrai la liste. Tous se rendaient régulièrement dans des pays sans aucun lien avec l'eau de la Guadeloupe pour dépenser l'argent des usagers guadeloupéens. Je l'avais attaqué, car j'avais compris que des fêtes et des cérémonies étaient organisées au Rosini et à l'Esperat au Gosier. Les marchés passés avec ces deux restaurants étaient conséquents, avec beaucoup d'argent déboursé en champagne, en dîners, en soirées. Ces pratiques ne me plaisaient pas. Je connais la souffrance des usagers et, en tant que président du comité, j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'agir pour me faire entendre.

Lorsqu'il a été auditionné, M. Hernandez a bien confirmé qu'il n'était pas le seul impliqué. Devant le tribunal, il a dénoncé M. Victorin Lurel. Celui-ci l'avait fait venir en métropole pour rencontrer M. Manuel Valls, le Premier ministre de l'époque, pour signer un bon de commande visant à payer 2 millions d'euros à la Générale des eaux, sans qu'elle n'ait engagé de travaux. Lorsque la juge a demandé à M. Hernandez s'il souhaitait citer d'autres personnes, il a répondu par la négative.

Le jour de l'audition, il a à nouveau indiqué que le directeur de la Générale des eaux, M. Mercier, lui avait demandé de laisser 6 millions de mètres cubes d'eau pour la Générale des eaux, qui percevait les factures. Il a alors nommé M. Lurel et d'autres que je n'ai pas entendus. Après avoir longuement parlé et réfléchi, il a cité mon nom. J'attends que M. Hernandez et le tribunal me disent à quel moment et pour quelle destination j'aurais touché des enveloppes.

Je suis un homme intègre. Je défends les usagers depuis trente ans. Je suis seul contre tous les politiques. En 2017, j'ai déposé plainte contre les 32 maires de Guadeloupe, mais celle-ci n'a pas abouti pour le moment. J'ai aussi déposé plainte contre la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre, contre lequel nous avons trouvé de nombreux éléments concernant l'eau, aussi au tribunal de Basse-Terre. Je vous remettrai tous les documents en main propre.

Vous devriez demander à M. Hernandez, en tant que président du SIAEAG réunissant onze communes de la Guadeloupe, qui vendait de l'eau, à quelle époque il a commencé à faire payer l'eau sur le port autonome, aux bateaux de croisière qui prenaient des millions de mètres cubes d'eau. J'aimerais également savoir à quel moment il a facturé de l'eau à l'aéroport, à ses amis membres du comité directeur, qui étaient nombreux à ne rien payer.

J'ai aussi dénoncé le fait que les hôtels ne payaient pas l'eau. Je ne sais pas si tel est toujours le cas. De même, les collègues, les institutions de l'État, la région, la préfecture, le conseil général et le centre hospitalier universitaire (CHU) ne réglaient aucune facture. Tous leurs compteurs sont bloqués depuis vingt ans. L'hôpital doit pourtant 1,5 million d'euros. Je veux savoir à qui profite ce crime.

J'aimerais aussi savoir pour quelle raison la Générale des eaux a payé les deux camions de sang au CHU pour le compte du département. Elle faisait tout pour tous les politiques de Guadeloupe. Tous ont été servis, en petites routes, en stades de football, en terrains de tennis. L'enquête doit chercher ces éléments.

De même, la Générale des eaux fixait le prix, pour toutes les collectivités, en leur demandant leurs besoins. Chaque commune percevait de l'argent du SIAEAG. M. Hernandez le versait. Le maire de Capesterre-Belle-Eau, premier vice-président du SIAEAG, participait. M. Eddy Claude-Maurice, adjoint au maire, bénéficiait des voyages à Saint-Domingue. Le directeur de la Générale des eaux s'est rendu chez M. Hernandez à Saint-Domingue. Tous ont filmé la maison, ont visité le ranch. M. Hernandez a aussi encouragé l'ambassadeur de Saint-Domingue, M. Despradel à quitter son poste pour venir travailler pour lui à Saint-Domingue. Il était logé dans des hôtels en Guadeloupe, le week-end, à raison de 500 euros la chambre. M. Hernandez partait quant à lui à Paris dans des hôtels à 900 euros la chambre. Il n'était pas seul. Une Mercedes l'attendait devant.

L'affaire de l'eau est dramatique en Guadeloupe. Ce sera toujours le cas tant que nous ne changerons pas le fonctionnement politique qui existe depuis des décennies. Depuis la décentralisation, la mission de l'eau a été confiée à nos représentants. Ils ont échoué.

Pendant ce temps, on attaque le Guadeloupéen lambda avec des factures illicites, qu'il ne pourra jamais régler, dont certaines datent de plus de quinze ans et sont prescrites. Pourtant, il me semble que la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau stipule clairement que pour payer une facture d'eau, il est nécessaire d'avoir un compteur qui fonctionne, ce qui n'est pas le cas, la plupart du temps. Nous recevons des factures estimées et forfaitaires, ce qui permet à l'opérateur de gagner beaucoup d'argent. En effet, en cas de défaillance de compteur ou de canalisation trouée, 1 500 euros d'eau peuvent passer dans la fuite et la facture suivante sera basée sur la première, sans réparation. Au final, l'utilisateur voit son eau coupée, malgré la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes, dite loi Brottes, et la délibération du Conseil constitutionnel, qui a rappelé qu'il était formellement interdit de couper l'eau d'un usager dans sa résidence personnelle. Les opérateurs de l'eau menacent les usagers de saisie de leur compte s'ils ne règlent pas la facture. L'eau d'une maman de 90 ans a été coupée, car elle n'a pas payé 50 euros, alors que ceux qui boivent des millions de mètres cubes ne les règlent pas. Je veux savoir pourquoi l'utilisateur guadeloupéen doit payer pour ceux qui ont échoué. Nous avons déjà payé une fois, nous ne paierons pas deux fois. Nous avons réglé des factures qui ne correspondent pas à la réalité.

J'ai aussi déposé plainte au tribunal compétent en matière de santé, à Paris. À l'époque, le ministère de l'Environnement lui-même a annoncé que l'eau était empoisonnée. Si tel est le cas, nos terres le sont également. Tous les ruissellements d'eau se dirigent vers la canalisation, avec 65 % de fuites. Les pesticides vont directement chez l'utilisateur.

En l'absence d'eau, la pression diminue. Or, lorsque nous envoyons la pression, les compteurs tournent dix fois plus vite que lorsque l'eau est présente, ce qui augmente considérablement la facture de l'utilisateur. Sur mon site, vous pourrez visualiser une expérience que j'ai réalisée avec deux compteurs. Ainsi, en envoyant 100 mètres cubes d'eau avec un compteur qui fonctionne, nous avons 10 000 mètres cubes avec celui qui ne fonctionne pas. Par cette méthode, la Générale des eaux, avec la complicité des élus, a toujours fait payer l'utilisateur guadeloupéen.

Aujourd'hui, nous sommes obligés d'aller acheter des millions de bouteilles d'eau. Pourtant, la loi est claire : quand on paie un abonnement, on doit avoir de l'eau 24 heures sur 24 ; sans eau au robinet, le contrat avec l'opérateur, la régie ou le syndicat devient caduc. Au lieu d'assister l'utilisateur, on lui envoie un huissier devant sa porte. Je n'accepte pas ce procédé.

La plainte déposée au tribunal compétent en matière de santé à Paris concernait un empoisonnement. Elle date de 2002. Si l'eau n'est pas empoisonnée, pour quelle raison avez-vous construit une usine à charbon actif ? Nous avons bloqué les routes, les mairies, la préfecture. Même avec du charbon actif, 80 % des molécules de chlordécone partent toujours dans la canalisation. Nous ne pouvons pas acheter du poison pour boire.

Par ailleurs, l'agence régionale de santé (ARS), la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DASS) ou l'Institut Pasteur sont venus nous dire que l'eau était de mauvaise qualité, que nous ne devions pas la boire, l'utiliser pour la nourriture ou la toucher. Puis 24 heures après, ils nous ont affirmé que nous pouvions nous en servir. J'aimerais savoir ce qui se trouvait dans cette eau. À quel moment la canalisation et les châteaux d'eau ont-ils été vidés et nettoyés ?

L'usager a peur et n'a plus confiance. Tant que nous aurons cette canalisation vieillissante, je dirai chaque jour à l'usager qu'il n'a pas à payer ce qui n'est pas un service. Ce liquide vital nous coûte trop cher. L'eau est le patrimoine commun de la nation. L'eau n'est pas considérée comme une marchandise. Nous devons payer un service rendu, mais s'il ne l'est pas, je demande à tous les usagers de ne pas payer.

Je demande une nouvelle canalisation, une usine de production et de distribution d'eau propre à la consommation, avec un prix qui corresponde à la réalité pour tout un chacun. Nous devons aussi avoir deux unités d'eau en cas de cataclysme naturel, une à Grande-Terre et l'autre à Basse-Terre, pour pallier les besoins de la population.

Nos élus sont seulement intéressés par le champagne, mais nous n'avons pas de cultures de champagne en Guadeloupe. Les usines de Reims ne vendent pas leur champagne en métropole, mais en Martinique et en Guadeloupe. Vous devriez mener une enquête dans les restaurants pour voir qui paye les cartons de champagne. Ce sont ceux-là même qui ont assassiné cette population, qui ont organisé des fêtes pour tromper les usagers qui cherchent encore à porter des accusations contre moi.

Je n'ai jamais rien touché. M. Hernandez doit dénoncer son comité directeur qui louait des avions entiers pour partir dans divers pays et îles, même s'ils n'étaient que deux ou trois. Je vous remettrai l'enquête de la police judiciaire. Au tribunal, j'étais le seul présent pour défendre les usagers guadeloupéens. Les cent cinquante autres associations ont été créées avec la complicité des élus. La mienne est la seule à avoir déposé une plainte. J'ai encore déposé plus de quatre cents plaintes au tribunal administratif ces jours-ci.

Que font les politiques ? Je juge l'État. Pourquoi les communes en difficulté majeure paient-elles pour les autres ? Le conseil départemental et le conseil régional paient les salaires du SIAEAG, qui a échoué, les salariés menaçant de bloquer le réseau.

Pourtant, nous avons de l'eau dans la nature. La Soufrière donne chaque jour 80 % d'eau à la Guadeloupe par les masses nuageuses, les rivières, les ruisseaux et autres. M. Ferdy Louisy était déjà vice-président avec M. Hernandez. Ils sont tous des truands devant l'éternel. M. Philippe Gustin, ancien préfet en Guadeloupe, a répété que conserver les mêmes élus ne fonctionnerait pas. Il a raison, même si j'étais en désaccord avec lui. Il était furieux quand j'ai démontré que l'État n'avait pas payé pendant vingt ans.

Il faut qu'un juge prenne cette affaire en main pour passer au crible tous ces élus qui ont touché de l'argent. Tous les élus de Guadeloupe se sont salis dans l'affaire de l'eau. Ils ont

construit des maisons en Guyane, à Saint-Domingue, en Europe, ils ont acheté des villas et des terres. Les usagers guadeloupéens n'ont plus confiance.

Nous devons acheter des millions de bouteilles plastiques, qui se retrouvent dans nos rivières, dans nos ressources, en bordure de mer, même si trois usines fonctionnent à plein, entraînant de la pollution.

Je pleure très souvent, notamment quand je vois une mamie de 93 ans dont l'eau a été coupée pour une facture de 150 euros. On lui bloque sa carte et on lui demande de payer à l'hôtel des impôts pour que l'eau lui soit remise. Voilà comment agissent nos politiques.

Pour que je paie, il faudra d'abord récupérer l'argent dans les mains de ceux qui n'ont pas payé, en leur saisissant leurs biens, en cherchant l'argent du SIAEAG, des régies et des syndicats.

Mme la présidente Mathilde Panot. Vous êtes le premier à avoir lancé l'alerte. Avez-vous reçu de l'argent de la Générale des eaux ?

M. Germain Paran. Non.

Mme la présidente Mathilde Panot. Avez-vous bénéficié de subventions venant du SIAEAG, pour vous ou votre association, comme M. Ferdy Louisy l'a affirmé ?

M. Germain Paran. Non, madame. Vous pouvez consulter le compte de l'association depuis trente ans.

Mme la présidente Mathilde Panot. Quels ont été vos votes en tant que président de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SIAEAG ?

M. Germain Paran. J'ai fait partie de la CCSPL du SIAEAG pendant cinq ans.

Mme la présidente Mathilde Panot. À quelle période était-ce ?

M. Germain Paran. Je n'ai pas les dates en tête. Grâce à ma participation, j'ai compris les agissements, ce qui m'a conduit à la révolte.

La CCSPL compte cinq personnalités et huit membres du SIAEAG. Si nous émettions un avis défavorable, le comité directeur du syndicat, qui siégeait une heure après nous, passait outre. La CCSPL était inutile. Nous restions sur place de 10 heures à 13 heures, puis nous avions le déjeuner chez Esperat, aux Abymes, à La Bousse ou au Rosini au Gosier. Nous mangions de 14 heures à 23 heures.

Nous émettions des avis défavorables. À cette époque, M. Hernandez s'opposait à nous et défendait la Générale des eaux, où il avait fait embaucher sa fille. Quand il créait la Journées de l'eau ou des cérémonies, ces institutions apportaient des cartons de champagne, de petits fours. Le SIAEAG dispose d'un dépôt pour stocker des boissons et des cartons de champagne, de frigos toujours remplis.

Un élu, vice-président du SIAEAG, a aussi déposé plainte contre M. Hernandez, qui lui avait demandé de signer un chèque de 8 000 euros. Il a refusé et a été mis dehors.

Mme la présidente Mathilde Panot. Êtes-vous déjà allé en voyage avec le SIAEAG et avez-vous bénéficié d'un quelconque avantage en nature ou financier de la part du SIAEAG ou de la Générale des eaux ?

M. Germain Paran. Je n'ai bénéficié de rien de la part de quiconque. Je suis allé à une réunion sur l'eau en Martinique, que le SIAEAG avait organisée avec le Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique (SICSM). J'ai payé pour moi et un vice-président que j'avais à mes côtés. Nous avons assisté à toutes les dépenses, en présence de l'ensemble du SIAEAG. Je m'y rendais, car j'avais besoin de trouver ce qui se passait.

En outre, le directeur de la Générale des eaux était logé chez M. Hernandez, à Saint-Domingue. Ce dernier a déclaré à la Générale des eaux qu'il voulait la faire travailler en prenant l'eau en régie, ce qui a engendré des frictions à la télévision guadeloupéenne. Le lendemain, le directeur de la Générale des eaux a appelé M. Jacques Gillot en lui disant qu'il ne souhaitait plus voir M. Hernandez au SIAEAG. En conseil municipal, M. Gillot a annoncé à ce dernier qu'il ne représentait plus le SIAEAG, remplacé par M. Laurent Bernier. Lui-même et son premier adjoint étaient déjà vice-présidents du SIAEAG.

De même, M. Louis Molinié, élu au SIAEAG, a aussi été condamné. Je vous transmettrai la liste complète.

Mme la présidente Mathilde Panot. Nous regarderons ces documents avec grand intérêt.

Vous avez affirmé à plusieurs reprises que les hôtels, l'État, des collèges ou des bateaux de croisière n'avaient pas payé l'eau pendant vingt ans. Comment l'avez-vous découvert et quelles preuves en avez-vous ?

M. Germain Paran. En commission consultative, quand je demandais la preuve que le port autonome payait l'eau, le président me répondait que j'en demandais trop et qu'il était patron du SIAEAG.

De même, quand j'ai souhaité savoir combien l'aéroport payait pour ses services, il m'a indiqué que le SIAEAG gérait et qu'il n'était pas possible de répondre à ce type de question.

Quand j'ai demandé à M. Hernandez pour quelle raison M. Joël Beaugendre n'avait jamais payé sa facture de 5 000 euros, il m'a répondu que ce dernier était vice-président.

Mme la présidente Mathilde Panot. Depuis quand n'êtes-vous plus membre de la commission consultative ?

M. Germain Paran. Je ne le suis plus depuis plus de douze ans.

Mme la présidente Mathilde Panot. Les années où vous avez siégé seraient un élément précieux pour la commission.

M. Germain Paran. Je chercherai ces éléments.

Mme la présidente Mathilde Panot. M. Hernandez est-il le seul à avoir été condamné ?

M. Germain Paran. Non. D'autres étaient des personnes à qui il avait accordé des marchés. Je peux citer Maguy Céligny, Joël Compper, Francine Chammougon.

Le tribunal a reconnu M. Hernandez coupable des faits de favoritisme entre le 1^{er} juillet 2007 et le 31 mars 2014 en sa qualité de chargé de mission de service public, en tant que président du SIAEAG, au préjudice de cet organisme pour avoir, de mauvaise foi et de façon délibérée, octroyé des marchés frauduleux à diverses sociétés, en violation du code des marchés publics en application à l'époque.

Mme la présidente Mathilde Panot. En quelle qualité ont-ils été condamnés ? Ces personnes étaient-elles au procès aux côtés de M. Hernandez sans être condamnées ?

M. Germain Paran. Ils n'ont pas été condamnés par la justice.

Mme la présidente Mathilde Panot. Que pensez-vous du fait que seul M. Hernandez ait été condamné ?

M. Germain Paran. Il n'a pas voulu dénoncer les autres. Dans le cas contraire, 90 % des responsables politiques de Guadeloupe auraient été condamnés. M. Hernandez a eu le temps de faire appel pour dénoncer ses complices, mais il a seulement dénoncé M. Victorin Lurel. Il n'a toujours pas souhaité dénoncer ses amis.

M. le rapporteur Olivier Serva. Pourriez-vous nous lire la liste des élus qui accompagnaient M. Hernandez au comité directeur ?

M. Germain Paran. Je peux vous remettre en main propre la liste des élus au comité directeur de l'époque : MM. Ardisson, Beaugendre, Beaujour, Bavis, Mme Denise Bleubar, MM. Beauchamp, Bureau, Elatré, Laguere, qui est aujourd'hui décédé, Mme Carabin, MM. Lucin, Maisonneuve, Malius, Montpierre, Naillagon, Nicolo, Noël, Jean-Yves Ramasamy, Ramous, Robin, Rouillard, Samson, Suzin et Vespasien, ainsi que M. Jardin de la DDAF de Basse-Terre et le trésorier.

L'État, en tant que percepteur, réglait toutes les factures et les défraiements. Selon moi, il y avait complicité. Si l'État s'en était préoccupé au moment opportun, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Le SIAEAG est en déficit de 86 millions d'euros. La ville de Pointe-à-Pitre, qui y siégeait à l'époque, est en déficit de 50 000 euros. Comment les percepteurs peuvent-ils payer des factures faramineuses et nous transmettre ensuite les déficits ? La chambre régionale des comptes suit les déficits des communes et leur demande d'être vigilantes, mais ces communes continuent à passer des marchés, alors que les impôts des Guadeloupéens seront augmentés. Comment pouvons-nous accepter une telle situation ?

M. Olivier Serva, rapporteur. Avez-vous des preuves de la participation des membres du comité de direction à des voyages ou du fait qu'ils auraient bénéficié des largesses du SIAEAG ?

M. Germain Paran. M. Hernandez doit les dénoncer. Comme il ne l'a pas fait, je vous donne la liste de tous les membres du comité directeur du temps de M. Hernandez. Quand ce dernier était à l'étranger, sans rapport avec l'eau de la Guadeloupe, le vice-président payait.

M. Olivier Serva, rapporteur. Je dispose d'un document précisant que M. Amelius Hernandez a été condamné à trois ans de prison, dont deux assortis de sursis, et 150 000 euros d'amende. Tous les autres prévenus, Maguy Céligny, Francine Chammougon épouse Mathiasin, Joël Compper et Eulalie Fiston, ont été relaxés.

M. Germain Paran. Tout à fait.

M. Olivier Serva, rapporteur. Sur quel point M. Hernandez a-t-il mis Victorin Lurel en cause ?

M. Germain Paran. Au tribunal, quand le procureur a demandé à M. Hernandez s'il souhaitait citer des personnes, celui-ci a seulement donné le nom de M. Lurel, qui, sous menace, l'aurait fait venir à Paris pour rencontrer M. Manuel Valls. Plus tard, quand je l'ai entendu citer mon nom, j'ai été surpris qu'il ne le fasse pas à cette occasion. Je pense qu'on lui a demandé de me nommer parce que je suis sur la liste de Mme Maxette Pirbakas, députée européenne du Rassemblement national, pour les élections régionales.

J'en veux à tous les politiques. Les Guadeloupéens ne sont pas satisfaits de leurs représentants. Ils doivent changer le système politique. J'ai décidé de m'engager en politique, car aucun élu n'a retenu mon nom et mes propos visant à défendre l'usager en Guadeloupe depuis trente ans. Je voulais avoir une fenêtre pour expliquer mon action. Je veux changer ce système afin que nous ayons une eau de qualité.

M. Olivier Serva, rapporteur. Qui aurait demandé à M. Hernandez de citer votre nom ?

M. Germain Paran. Je ne sais pas, peut-être ceux qui étaient présents avec lui. Quand vous l'avez interrogé, il a mis beaucoup de temps à citer mon nom. Il avait déjà oublié cette affaire, mais il a été incité à donner un nom.

M. Olivier Serva, rapporteur. Vous indiquez que M. Lurel aurait demandé à payer un bon de commande de 2 millions d'euros à la Générale des eaux. S'agissait-il de travaux effectués ?

M. Germain Paran. Il a précisé que les travaux n'étaient pas forcément réalisés.

M. Olivier Serva, rapporteur. Pour quelle raison M. Lurel aurait-il demandé ce paiement ?

M. Germain Paran. Vous pouvez réclamer l'enregistrement de l'émission de Madame Boisset sur Canal 10. M. Lurel l'a accusée d'être complice et de connaître ceux qui avaient perçu de l'argent, alors qu'elle était conseillère municipale. Il a prévenu qu'il dénoncerait.

M. Olivier Serva, rapporteur. Vous avez signalé que M. Hernandez n'avait pas cité ses proches amis. À qui pensez-vous ?

M. Germain Paran. Je vous ai donné la liste du comité directeur. Vérifier n'est pas mon travail. Il faudrait demander à M. Hernandez pourquoi il ne cite personne puisqu'il a déclaré qu'il n'était pas seul et qu'il ne faisait rien sans l'aval du comité directeur.

M. Georges Hermin, à Morne-à-l'Eau, a déclaré sur LCI qu'il recevait de l'argent pour organiser des courses cyclistes. Vous devriez demander l'enregistrement. Vous ne devriez pas faire la sourde oreille aux déclarations à la presse.

M. Olivier Serva, rapporteur. Le comité directeur votait-il les décisions à l'unanimité ou à la majorité ?

M. Germain Paran. Il les prenait à l'unanimité.

M. Olivier Serva, rapporteur. Vous avez affirmé : « Tous les élus de la Guadeloupe sont corrompus », puis « 90 % des élus de la Guadeloupe sont corrompus ». Vous avez ajouté que grâce à la corruption, certains avaient construit des maisons en Guyane ou ailleurs. De quels élus parlez-vous et de quel type de corruption s'agit-il ?

M. Germain Paran. On refuse de nous dire qui sera l'opérateur du SMO alors qu'une multinationale aura le marché pour travailler en Guadeloupe. Je n'en veux pas. La corruption ne s'arrêtera pas. Dites à Karuker'Ô de payer ce qu'il doit à l'office de l'eau. Interrogez aussi M. Dominique Laban pour lui demander quels opérateurs doivent de l'argent à l'office de l'eau.

M. Olivier Serva, rapporteur. Avez-vous les noms des élus qui seraient corrompus ?

M. Germain Paran. Je maintiens que 90 % des élus guadeloupéens sont corrompus, qu'ils aient participé de près ou de loin. Je ne peux pas m'avancer plus loin parce que je ne suis pas allé sur le terrain pour prendre des photos. Ce n'est pas mon rôle.

M. Olivier Serva, rapporteur. Auriez-vous des noms ?

M. Germain Paran. Non. Intéressez-vous à la liste que je vous ai donnée. Demandez à la police judiciaire de mener l'enquête.

Où est passé l'argent de l'eau ? Nous ne pouvons pas avoir touché de l'argent depuis trente ans et avoir une canalisation en piteux état.

M. Olivier Serva, rapporteur. Je déduis de vos propos que 90 % des membres du comité directeur du SIAEAG seraient corrompus.

M. Germain Paran. Je parle de tous les élus guadeloupéens qui n'ont pas entendu qu'il fallait refaire la canalisation et distribuer de l'eau propre en Guadeloupe. Tous ceux qui ont géré la problématique de l'eau en Guadeloupe sont corrompus. Je parle des régies, des syndicats et des opérateurs.

M. Olivier Serva, rapporteur. Vous avez indiqué que des coupures d'eau intervenaient aujourd'hui alors que la loi Brottes l'interdit. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur ces infractions ?

M. Germain Paran. Je vais vous transmettre une clé qui contient des factures et des témoignages, la même que j'ai remise le 28 septembre 2018 à au président de la République M. Emmanuel Macron.

M. Olivier Serva, rapporteur. S'agit-il de réduire le débit d'eau ou de la couper ?

M. Germain Paran. Le débit n'a jamais été réduit, l'eau de l'usager est coupée dès qu'il ne paie pas.

M. Olivier Serva, rapporteur. En ce qui concerne l'assainissement, la situation sanitaire est catastrophique. Qu'en pensez-vous ?

M. Germain Paran. Nos terres sont polluées. Je pointe les maires. Quand ils acceptent la création d'un lotissement, ils devraient savoir quel type de station d'épuration sera mis en place et si le lotissement se trouvera sur une conduite légale d'assainissement. Or, ils délivrent le permis sans que ces points aient été vérifiés. Dans de nombreux endroits, aucune station d'épuration ne fonctionne.

Il faut prévoir un budget d'assainissement du même montant que celui pour la réfection de la canalisation.

M. Olivier Serva, rapporteur. Qui est responsable du fait qu'au moins 60 % des canalisations sont fuyardes ?

M. Germain Paran. Seuls les élus sont responsables. La mission de l'eau appartient aux maires, même quand ils la délèguent à un syndicat, un fermier, une régie ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

M. Olivier Serva, rapporteur. Comment résoudre le problème de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ?

M. Germain Paran. Je sais que vous êtes un proche du Gouvernement et pourquoi pas, demain, un chef en Guadeloupe, même si politiquement, la décision revient à la population.

En premier lieu, je demande le respect de la loi sur l'eau. En outre, je souhaite une politique ambitieuse et volontaire sur l'eau et l'assainissement. Je demande l'arrêt de la souffrance des usagers, en donnant de l'eau potable à tous, une nouvelle canalisation, une régie guadeloupéenne, une usine de production et de distribution, un prix raisonnable, après débats. Nous sommes dans un petit pays vieillissant et nous devons prévoir l'avenir de cette population. Je souhaite une mise en conformité ou le remplacement de tous les compteurs défectueux. De même, nous sommes dans un pays qui connaît des tremblements de terre, des cyclones, c'est pourquoi il faut deux unités d'eau en cas de cataclysme naturel.

Enfin, il faut l'annulation totale de toutes les factures antérieures, exorbitantes et prescrites, ainsi que l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires. Tant que nous ne l'obtiendrons pas, l'usager n'aura pas confiance en l'opérateur.

Je rappelle que seul un juge peut condamner un usager à payer, à condition qu'une enquête prouve que ce dernier avait de l'eau et refusait de la payer. Or, en Guadeloupe, la pratique n'est pas celle-ci. À la demande du maire, de Karuker'O, de la Générale des eaux ou de régies, le Trésor public saisit l'argent sur le compte des usagers. Je les attaque en justice, car cette pratique est interdite.

Par ailleurs, il faut repenser et redynamiser la structure de l'eau, qui n'est pas de bonne qualité. Aujourd'hui, la région, le département et tous les autres veulent créer un syndicat mixte ouvert (SMO) sans les usagers. Ces derniers doivent pourtant faire partie des

délibérations. Ils paient et doivent donc décider. Ils doivent être associés aux techniciens de l'eau, les socioprofessionnels et les politiques, qui ont reçu le vote de la population.

Or, un ancien préfet, M. Richard Samuel doit devenir le directeur de ce SMO. Il touche 20 000 euros par mois à la région. Il ne peut pas être directeur de l'eau, il ne sait même pas ce qu'est un compteur. Il est préfet à la retraite, qu'il y trouve sa place comme tout un chacun.

Je souhaite que ce SMO compte un conseil d'administration. La vingtaine de directeurs, qui touchent entre 7 000 et 8 000 euros, n'y a pas sa place. Je demande que tous nos jeunes ingénieurs, qui travaillent aux États-Unis, au Canada ou en Europe, puissent le faire en Guadeloupe. Si tel n'est pas le cas, le SMO couleront à pic, comme le Titanic.

M. Guillaume Vuilletet. Serviez-vous d'intermédiaire entre la Générale des eaux et des abonnés dont la situation devait être régularisée ou améliorée ?

M. Germain Paran. Oui. La Générale des eaux ne s'occupait pas des factures et ne répondait pas aux usagers depuis plus de deux ans. Puis elle a envoyé plusieurs factures avec des montants faramineux. En tant que président du Comité de défense des usagers de l'eau, il était naturel que je sois l'intermédiaire entre les usagers et les responsables de la Générale des eaux pour leur demander de facturer autrement.

M. Guillaume Vuilletet. Aviez-vous une convention avec la Générale des eaux pour remplir ce rôle ?

M. Germain Paran. Non.

M. Guillaume Vuilletet. À votre avis, qui doit payer le déficit de 85 millions d'euros du SIAEAG ?

M. Germain Paran. Les élus devront trouver où ils ont mis l'argent, pas l'utilisateur. Lui n'a fait aucun détournement. Il a subi des pressions. Certains usagers ont dû signer des documents devant des huissiers pour payer par traites, ce qui est illégal. Une fois cet acte signé, l'utilisateur ne pouvait plus revenir sur sa décision, car il avait accepté le montant. J'interdis désormais à tout usager de donner un RIB pour des prélèvements ou de signer une quelconque décharge.

Mme la présidente Mathilde Panot. Quelle responsabilité porte selon vous la Générale des eaux dans la situation ?

M. Germain Paran. La plus grande part de responsabilité est portée par celui qui est venu en Guadeloupe et a mis tous les élus dans sans poche. La Générale des eaux a réalisé des travaux uniquement sur facturation, quand le marché a pris fin. M. Noël, chef de service de la Générale des eaux, peut vous montrer des documents qu'il est le seul à posséder. Je les cherche aussi pour vous, car il m'a demandé de déposer plainte contre la Générale des eaux.

Mme la présidente Mathilde Panot. Pourquoi aucune plainte n'a-t-elle été déposée ?

M. Germain Paran. Qui va déposer plainte en Guadeloupe ? Aucun élu ne le fera, la Générale des eaux tient tout le monde. J'ai décidé de le faire, car je n'ai pas peur. Avec des avocats, je travaille sur cette plainte pour savoir quelle dimension elle doit prendre.

Mme la présidente Mathilde Panot. Quels sont les principaux éléments ?

M. Germain Paran. La Générale des eaux ne peut pas travailler pendant vingt-cinq ans sur un réseau d'eau, gagner de l'argent et ne pas demander aux élus de refaire la canalisation. Elle gagne davantage en procédant à des réparations quotidiennes qu'en vendant de l'eau. Il convient d'interroger le SIAEAG sur le montant de ces réparations.

L'ancien préfet M. Philippe Gustin a sollicité Suez, Karuker'O et d'autres. Avec un plan pour réparer les fuites, l'argent a disparu. Que sont devenus les 71 millions d'euros votés par les élus ? S'ils ont été dépensés pour réparer les fuites, pourquoi n'avons-nous toujours pas d'eau ? Personnellement, je n'ai pas d'eau pendant quatre jours de la semaine.

De même, on a obligé les élus guadeloupéens à signer le marché pour Karuker'O.

Mme la présidente Mathilde Panot. Qui les a obligés ?

M. Germain Paran. L'État.

Mme la présidente Mathilde Panot. Avez-vous connaissance de conflits d'intérêts entre Veolia ou la Générale des eaux et certains des élus ?

M. Germain Paran. Je n'étais pas présent lors des passe-droits. Je vous ai donné le nom de tous les collègues de M. Hernandez au comité directeur. Certains souhaitent parler, mais il vous revient de les interroger, pas à moi. Dans la liste que je vous ai transmise, vous aurez les noms et les numéros de téléphone.

La fille de M. Hernandez a obtenu un emploi à la Générale des eaux pour des raisons politiques. Le maire de Port-Louis, employé de la Générale des eaux, est devenu maire sans que le problème de la comptabilité légale ne soit réglé.

Mme la présidente Mathilde Panot. M. Frédéric Certain, ancien président de la Générale des eaux Guadeloupe, nous a indiqué qu'entre 2012 et 2015, 80 % des factures auraient été émises. Est-ce vrai selon vous ?

M. Germain Paran. Non. Il y en a eu, mais 50 % n'ont pas été délivrés.

Mme la présidente Mathilde Panot. Selon vous, combien de personnes en Guadeloupe rencontrent des problèmes d'accès à l'eau ?

M. Germain Paran. Ils sont 90 %. Certains n'ont pas d'eau du tout, ce qui ne les empêche pas de recevoir des factures. Comment est-il possible de facturer sans que le compteur fonctionne ? Que fait la justice de toutes les plaintes déposées ?

Mme la présidente Mathilde Panot. Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre commission d'enquête. Nous attendrons de recevoir les documents que vous avez évoqués.

M. Germain Paran. Le président de la République m'a demandé par message électronique si je souhaitais discuter avec lui. J'ai accepté. Quand il est venu aux Abymes, il m'a indiqué qu'il était là pour s'intéresser aux usagers de l'eau et non aux politiciens. Je lui ai montré quelle était la souffrance des Guadeloupéens. Avant de partir, il m'a dit tenir compte de mon alerte et qu'il n'y aurait plus une facture à payer.

Nous avons eu des morts de la Covid-19 en Guadeloupe. On nous a demandé de nous laver les mains, mais nous n'avons pas d'eau dans nos robinets pour le faire.

L'audition s'achève à quinze heures trente.